

SOUS-PREFECTURE DE BELLAC

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION **BUREAU DES ASSOCIATIONS** Tél.: 05.55.60.92.50

Le numéro W873000355 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W873000355

Ancienne référence

de l'association :

0873000817

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET DE BELLAC

donne récépissé à Monsieur le Président d'une déclaration en date du : 22 mars 2011 faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):

DIRIGEANTS, SIEGE, STATUTS

dans l'association dont le titre est :

LIGUE REGIONALE DE BALL-TRAP DU LIMOUSIN

dont le nouveau siège social est situé : 2 rue des Cotilles

87290 Châteauponsac

Décision(s) prise(s) le(s):

26 février 2011

Pièces fournies :

Lettre de déclaration Liste dirigeants Procès verbal Statuts

Bellac, le 25 mars 2011

LE SOUS-PREFET DE BELLAC

Pour le Sous-Préfet,

par délégation la Secrétaire Adipui ştrat**ive**

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Claudine AUPEVIT Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration or Ces modifications et changements ne sont opposables aux tieres qu'à partir du jour où ils auront êté déclarés. Les modifications et changements seront, en oure, consignes aur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités adm es ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.